

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-21

Conseillers en exercice :	29	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents :	23	Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés :	4	séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés :	2	légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants :	27	

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoint, MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Marine NEGRE par MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **25 MARS 2025** et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **24 MARS 2025** à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Après que le secrétaire de séance ait donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Février 2025,

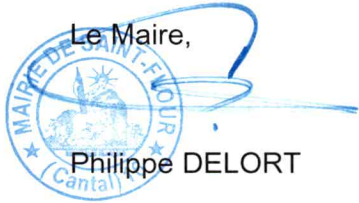
Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Février 2025.**

POUR : 27 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,

Florie PAROU


**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-huit Janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, Marine NEGRE, M. Marc POUGET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDER, MMES Christiane MEYRONEINC, Marie-Pierre MURAT Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

MME Florie PAROU par MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES,
MME Corinne AMAT par M. Frédéric DELCROS,
M. Géraud DELPUECH par M. Jérôme GRAS,
MME Mathilde BOUT par MME Annick MALLET,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Eric BOULDOIRES,
M. Yannick MOURET par M. Jean-Claude PRIVAT.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN, M. Jonathan LAROUSSINIE.
Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

N°03/02/2025-01

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2025.
POUR : 26 voix

N°03/02/2025-02

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE (DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2024)

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le Lundi 27 Janvier 2025.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 de la Commune, dans les conditions ci-dessous énoncées.

Imputation budgétaire	Objet	Montant
2031 op 05184 service Voirie cnale	Etudes - Avenue de la République	15 000,00 €
2031 op 12215 service Berges Ander	Etudes - accès berges du l'Ander	6 000 €
21312 op 12215 service Ec H-Vial	Réfection toiture école - Hugo-Vialatte	5 140 €
21314 op 18248 service Gym Fontlong	Escaliers et reprise de murs – Gymnase Fontlong	27 000 €
21568 op 12215 service salle Jacobins	1 centrale bloc secours - Salle Jacobins	3 850 €
215738 op 20250 service Equiq voirie	2 plaques de rue	500 €
2158 op 14225 service Gym Besserette	Poteaux de volley – Gymnase Besserette	2 400 €
21314 op 14225 service Gym Besserette	Bandeau ventouse accès principal - Gymnase Besserette	1 330 €
2151 op 06190 service voirie cnale	Parapet pont de Lescure	17 000 €
MONTANT TOTAL		78 220,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune.

POUR : 26 voix

N°03/02/2025-03

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 SERVICE CINEMA (DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2024)

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire précise que les portes ont été changées l'an dernier, mais qu'il s'agit ici d'un changement de portes endommagées.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le Lundi 27 Janvier 2025.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 du service Cinéma, dans les conditions ci-dessous énoncées.

Imputation budgétaire	Objet	Montant
21745	Changement portes vitrées	3 130,00 €
MONTANT TOTAL		3 130,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 du Cinéma.

POUR : 26 voix

N°03/02/2025-04

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 SERVICE CENTRE DE FORMATION - LA VIGIERE (DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2024)

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des derniers investissements. Des visites ont été organisées avec les partenaires. Une inauguration aura lieu prochainement.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le Lundi 27 Janvier 2025.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 du service Centre de Formation - la Vigière, dans les conditions ci-dessous énoncées.

Imputation budgétaire	Objet	Montant
2313 service Centre de formation	Travaux Centre de Formation la Vigière	72 444.00 €
MONTANT TOTAL		72 444,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 du service Centre de Formation - la Vigière.

POUR : 26 voix

N°03/02/2025-05

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE 2025 SERVICE EAU (DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET ANNEXE 2024)

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le Lundi 27 Janvier 2025.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Annexe 2025 Service Eau, dans les conditions ci-dessous énoncées.

Imputation budgétaire	Objet	Montant
21561	Achat de compteurs	6 000 €
2182	Achat d'un fourgon	39 000 €
MONTANT TOTAL		45 000 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe 2025 Service Eau.

POUR : 26 voix

Monsieur Nicolas FERNANDEZ et Monsieur Bruno TEISSEDRE quittent la salle des séances et ne participent ni au débat, ni au vote.

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – BUDGET COMMUNE

Monsieur Nicolas FERNANDEZ et Monsieur Bruno TEISSEDRE ne participent ni au débat ni au vote.

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le Lundi 27 Janvier 2025.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin d'un montant maximum de 500 000 € aux conditions indiquées ci-dessous.

- Montant : 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux de référence : 2.85%, taux fixe
- Commission d'engagement : 0.05% du montant accordé
- Commission de non utilisation : 0,05% de la différence entre le montant de la ligne

de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

POUR : 24 voix.

Monsieur Nicolas FERNANDEZ et Monsieur Bruno TEISSEDRE reprennent place en salle des séances.

N°03/02/2025-07

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEURS – SERVICE EAU

Madame le Rapporteur, Marie PETITIMBERT, donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire précise que se sont des recettes en moins pour le Budget 2025 du service de l'eau. Il s'agit le plus souvent de poursuites sans effet ou de petites sommes, ou des erreurs dans le paiement.

Monsieur Marc POUGET précise que pour les petites sommes en dessous d'1€ cela devrait-être directement annulé afin de gagner du temps dans nos Communes.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le Lundi 27 Janvier 2025.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre en non valeurs les titres ci-dessous mentionnés.

- Titres 2005
1 Titre ; Montant : 28.5 € HT 0 € TVA soit 28.35 € T.T.C.
- Titres 2010
15 Titres ; Montant : 1 729,62 € HT 92.26 € TVA soit 1 821.88 € T.T.C.
- Titres 2011
22 Titres ; Montant : 1 172.83 € HT 63.72 € TVA soit 1 236.55 € T.T.C.
- Titres 2015
15 Titres ; Montant : 452.16 € HT 32.78 TVA soit 484.94 € T.T.C.
- Titres 2016
20 Titres ; Montant : 601.47 € HT 44.50 € TVA soit 645.97 € T.T.C.
- Titres 2017
31 Titres ; Montant : 917.47 € HT 68.29 € TVA 985.76 € T.T.C.

- Titres 2018
28 Titres ; Montant : 735.98 € HT 55.20 € TVA soit 791.18 € T.T.C.
- Titres 2019
16 Titres ; Montant : 69.77 € HT 5.48 € TVA soit 75.25 € T.T.C.
- Titres 2020
12 Titres ; Montant : 2.65 € HT 0.13 € TVA soit 2.78 € T.T.C.
- Titres 2021
15 Titres ; Montant : 6.33 € HT 0.33 € TVA soit 6.66 € T.T.C.
- Titres 2022
9 Titres ; Montant : 7.29 € HT 0.37 € TVA soit 7.66 € T.T.C.
- Titres 2023
13 Titres ; Montant : 3.81 € HT 0.27 € TVA soit 4.08 € T.T.C.

Soit un total de 5 727.73 € HT 363.33 € TVA soit **6 091.06 € T.T.C.**

- **PRECISE** que les sommes nécessaires au règlement des dépenses sont prévues au Budget Annexe 2025 du service Eau.

POUR : 26 voix

N°03/02/2025-08

DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – SERVICE EAU

Madame le Rapporteur, Marie PETITIMBERT, donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de redressements ou liquidations de société.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre en créances éteintes les titres ci-dessous mentionnés.

- Titres 2002
Montant : 1 048.35 € HT 0 € TVA soit 1 048.35 € TTC
Soit un total pour 2002 de 1 048.35 € TTC.

☞ D'une clôture insuffisance actif sur RJ-LJ au nom de la société : SIMON ICHEL PATRIMOIN

- Titres 2003
Montant : 532.45 € HT 29.28 € TVA soit 561.73 € TTC
- Titres 2004
Montant : 2 570.86 € HT 139.87 € TVA soit 2 710.73 € TTC
- Titres 2005
Montant : 28.35 € HT 0 € TVA soit 28.35 € TTC
Soit un total pour 2003, 2004 et 2005 de 3 300.81 € TTC.

☞ D'une clôture insuffisance actif sur RJ-LJ au nom de la société : DUTARTRE SARL

- Titres 2011
Montant : 50.34 € HT 0 € TVA soit 50.34 € TTC

Soit un total pour 2011 de 50.34 € TTC.

☞ D'une clôture insuffisance actif sur RJ-LJ au nom de la société : ARC EN CIEL

- Titres 2017
Montant : 48.55 € HT 3.7 € TVA soit 52.25 € TTC

☞ D'une clôture insuffisance actif sur RJ-LJ au nom de la société : MAISON ALBARET MT BOU

- Titres 2017
Montant : 217.58 € HT 16.48 € TVA soit 234.06 € TTC

☞ D'une clôture insuffisance actif sur RJ-LJ au nom de la société : MT BOUNIOL

- Titres 2017
Montant : 17.24 € HT 1.33 € TVA soit 18.57 € TTC

✚ D'une clôture insuffisance actif sur RJ-LJ au nom de la société : NORAUTO SAINT FLOUR
C

➤ Titres 2017
Montant : 219.95 € HT 16.43 € TVA soit 236.38 € TTC

Soit un total pour 2017 de 541.26 € TTC.

✚ D'un surendettement et décision d'effacement de dette au nom de la société : GUENIOT SARL

➤ Titres 2018
Montant : 284.60 € HT 20.24 € TVA soit 304.84 € TTC

✚ D'une clôture insuffisance actif sur RJ-LJ au nom de la société : NORAUTO SAINT FLOUR
C

➤ Titres 2018
Montant : 104.82 € HT 7.88 € TVA soit 112.70 € TTC

✚ D'une clôture insuffisance actif sur RJ-LJ au nom de la société : VAL D ANAST SARL

➤ Titres 2018
Montant : 495.22 € HT 36.66 € TVA soit 531.88 € TTC

Soit un total pour 2018 de 949.42 € TTC.

*Soit un total global de 5 618.31 € HT, 271.87 € TVA soit **5 890.18 € TTC***

- **PRECISE** que les sommes nécessaires au règlement des dépenses sont prévues au Budget Annexe 2025 du service Eau.

- **DECIDE** de mettre en créances éteintes les titres ci-dessus mentionnés.
POUR : 26 voix

N°03/02/2025-09

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DU BÂTIMENT HÔTEL DE VILLE – MUSEE DE LA HAUTE AUVERGNE PREALABLE AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU PLAN DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE REGIONAL – COMPLEMENT ETUDE

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport et précise que des travaux importants de rénovations énergétique sont envisagés. Ce bâtiment est un monument historique classé.

Une présentation a été effectuée par le cabinet ACA architectes.

Monsieur le Maire précise que c'est la première fois qu'il y a un diagnostic complet du bâtiment Hôtel de Ville – Musée de la Haute Auvergne. Ce diagnostic est nécessaire afin de faire des demandes d'aides financières auprès de l'Etat, de la DRAC, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département du Cantal...

Ce diagnostic doit être complété par une étude :

- d'archéologie du bâtiment
- géotechnique
- structure pour une mission diagnostic et faisabilité en vue des travaux de rénovation énergétique
- diagnostic ainsi qu'une faisabilité concernant les travaux d'électricité ainsi qu'une analyse mériale.

Il convient de compléter par des études stratigraphiques.

Monsieur Eric BOULDOIRES demande si le bâtiment de l'Etat Civil ne rentre pas en compte dans ce diagnostic patrimonial.

Monsieur Romuald RIVIERE – Directeur du Pôle Prospective et Projets, précise que ce diagnostic comprend seulement la toiture et la façade mais pas le bâtiment intérieur de l'Etat Civil.

Madame Martine GUIBERT ajoute qu'en effet il s'agit d'un patrimoine sanflorain d'exception qui nécessite une capacité d'investissement pour le réhabiliter, et tout cela mène à une réflexion sur le côté esthétique mais aussi financière.

Monsieur Eric BOULDOIRES et Monsieur le Maire précisent que l'enveloppe globale des travaux s'élève environ à 2 832 158,30 €.

Madame Martine GUIBERT demande si le bâtiment à la suite des travaux aura un usage différent ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'usages identiques à savoir l'Hôtel de Ville et Musée de la Haute Auvergne.

Madame Martine GUIBERT demande si le Cabinet ayant fait la présentation sera le même pour le diagnostic plus global prévu.

Monsieur le Maire précise que non. Le Cabinet ayant fait la présentation ce soir est spécialisé en Monuments Historiques. Ce Cabinet nous a été fortement conseillé et il a été fléché par la DRAC.

Madame Christiane MEYRONNEINC demande s'il y a des travaux urgents ?

Monsieur le Maire précise qu'en effet il y a plusieurs travaux urgents, et qu'il faudra phaser, étape par étape, les travaux.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement tel que défini ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES	
Diagnostic Patrimonial Complément d'étude	11 350,00 € H.T.	Etat DRAC 40%	4 540,00 € H.T.
		Région 15%	1 720,50 € H.T.
		Autofinancement 45%	5 107,50 € H.T.
Total	11 350,00 € H.T.	Total	11 350,00 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région au titre du plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine régional.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

POUR : 26 voix

N°03/02/2025-10

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-FOUR A L'ASSOCIATION FEDERATION FRANCAISE DES VEHICULES D'EPOQUE (F.F.V.E.)

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport et précise que l'adhésion est gratuite. Monsieur le Maire ajoute que l'Association « Les Torpédos de l'Alagnon » ont leur siège social en Mairie de Saint-Flour.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association Fédération Française des Véhicules d'Époque (F.F.V.E.).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches afférentes.

POUR : 26 voix

N°03/02/2025-11

DISPOSITIF D'AIDES COMMUNALES A LA PRIMO-ACCESSION, A LA RENOVATION DES FACADES DES IMMEUBLES, DES DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES DES QUARTIERS ANCIENS DE LA VILLE, ET AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS EN CENTRE BOURG : RECAPITULATIF DES TROIS DISPOSITIFS – MODIFICATION

Madame le Rapporteur, Annick MALLET, donne lecture du rapport.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à allouer les aides communales aux pétitionnaires éligibles dans les conditions sus visées.
- **FIXE** à 30 000 € pour l'année 2025 l'enveloppe budgétaire relative aux aides communales à la primo-accession, à la rénovation des façades et enseignes et aux propriétaires-bailleurs en centre-bourg. Les crédits pourront varier et seront inscrits chaque année au budget. Ils pourront fluctuer en fonction des besoins.
- **PRECISE** que le calcul spécifique à chacune des aides continuera d'être effectué tel que cela a été prévu par les règlements.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire la modification du règlement de la primo-accession chaque année en fonction des conditions de ressources déterminées par l'A.N.A.H.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.
POUR : 26 voix

N°03/02/2025-12

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE REFACTURATION POUR LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS CONCERNANT LE MUSEE ALFRED DOUET ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR ET LA FONDATION D'ENTREPRISE CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN POUR L'ART, LA CULTURE ET L'HISTOIRE

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de refacturation à conclure avec la Fondation d'Entreprise Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin pour l'Art, la Culture et l'Histoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.
POUR : 26 voix

N°03/02/2025-13

MODIFICATION DU TRACE DE LA SERVITUDE DE PASSAGE CONCERNANT LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°496 (ANCIENNEMENT CADASTREE SECTION A N°472) SITUÉE A BREZONS ET APPARTENANT A MONSIEUR DAVID RIGAL

Monsieur le Rapporteur, Jean-Luc PERRIN, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification de tracé de la servitude de passage concernant la parcelle cadastrée section A N°496 située à Brezons et appartenant à Monsieur David RIGAL conformément au plan en pièce jointe.
- **PRECISE** que les dépenses afférentes à cette affaire seront à la charge de Monsieur David RIGAL.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.
POUR : 26 voix

N°03/02/2025-14

**RETROCESSION A TITRE GRATUIT A LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR D'UNE CONCESSION
REFERENCEE K11 SITUEE AU CIMETIERE N°4 DE LA VILLE HAUTE**

Madame le Rapporteur, Annick MALLET, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la reprise à titre gratuit de cette concession funéraire K11 au cimetière N°4 de la Ville Haute.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.
POUR : 26 voix

N°03/02/2025-15

**DETERMINATION DU PRIX DE RACHAT DU CAVEAU D'OCCASION SITUE SUR
L'EMPLACEMENT REFERENCE K11 AU CIMETIERE N°4 DE LA VILLE HAUTE**

Madame le Rapporteur, Annick MALLET, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** le montant à 270 € T.T.C. pour le rachat du caveau d'occasion, à Madame Danielle CHATEAUNEUF, situé sur l'emplacement référencé K11 au cimetière N°4 de la Ville Haute.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.
POUR : 26 voix

N°03/02/2025-16

**DETERMINATION DU PRIX DE VENTE D'UN CAVEAU D'OCCASION DE DEUX PLACES
PRESENT SUR L'EMPLACEMENT REFERENCE K11 SITUE AU CIMETIERE N°4 DE LA VILLE
HAUTE**

Madame le Rapporteur, Annick MALLET, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** la vente de ce caveau d'occasion au prix de 270 € T.T.C. présent sur l'emplacement K11 au cimetière N°4 de la Ville Haute.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.
POUR : 26 voix

N°03/02/2025-17

**PROJET LOCO'BRAC : DELIBERATION POUR L'INVESTISSEMENT D'UNE HALTE DE
MOBILITE EN GARE DE SAINT-FLOUR**

Madame le Rapporteur, Marie PETITIMBERT, donne lecture du rapport.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Services LocO'brac - PIM Mobility	9 771,40 €	Financement ANCT (Loco'brac)	7 412,22 €
Livraison	2 700,00 €	Autofinancement	6 059,18 €
Travaux installation électrique borne + casiers	1 000,00 €		
TOTAL	13 471,40 €		13 471,40 €

Monsieur le Maire informe des améliorations culturelles ou à venir concernant la gare de Saint-Flour :

- une ligne neuve,
- quais de la gare neufs,
- toilettes,
- bâtiment de la gare chauffé,
- mise en place de prestations autour de la gare pour les vélos,
- recharge de téléphone et la mise en place d'une borne numérique d'informations. Il indique qu'il serait bien à l'avenir d'avoir d'autres trains.

Madame Martine GUIBERT indique que l'on peut se féliciter pour cette démarche.

Madame Marie PETITIMBERT indique que le projet pour l'utilisation du bâtiment de la gare est en cours, mais les questions de responsabilité et de sécurité doivent être traitées.

Monsieur le Maire précise que la gare est ouverte et chauffée, avec un guichet automatique. Concernant la mise en place d'une salle d'attente, c'est en cours avec la SNCF mais ils ont des contraintes de surface au vu de l'avis de la commission de sécurité.

Madame Martine GUIBERT demande si la ligne BLABLABUS ligne entre Toulouse et Lyon fonctionne.

Monsieur le Maire indique qu'elle fonctionne. Il y a un aller/retour par jour avec des arrêts à Clermont-Ferrand / Rodez / Albi. Il précise qu'une communication a été faite sur nos réseaux ainsi que dans la Presse.

Monsieur le Maire tient à faire remarquer le travail collectif avec LOCO'BRAC, Saint-Flour Communauté et l'Etat.

Madame Christiane MEYRONEINC félicite le projet. Mais sur le plus long terme elle précise qu'il serait nécessaire d'avoir une réflexion au niveau des lignes de bus : moins chers mais moins écologiques contrairement au train qui est plus cher mais plus écologique.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à l'élaboration de ce projet.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subvention pour la réalisation de ce projet.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

POUR : 26 voix

N°03/02/2025-18

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) ANNUEL 2023

Monsieur le Rapporteur, Frédéric DELCROS, donne lecture du rapport, il précise que la Mairie de Saint-Flour en 2023 compte 129 agents donc 101 fonctionnaires et 28 contractuels ce qui représente presque 119 agents à équivalents temps plein pour un total de 217 670 heures travaillées.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de vote ; il s'agit d'une information au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du Rapport Social Unique 2023 de la Commune de Saint-Flour.
POUR : 26 voix

N°03/02/2025-19

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2025

Madame le Rapporteur, Bonnie DELEPINE, donne lecture du rapport.

Madame Martine GUIBERT demande un point sur les lignes directrices de gestion.

Monsieur Jérôme GRAS précise qu'elles ont été faites il y a 2 ou 3 ans et votées en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que nous les joindrons au procès-verbal de ce Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les ratios d'avancement de grade tels qu'indiqués ci-dessous.

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
Attaché	Attaché Ppal	100 %
Rédacteur	Rédacteur Ppal 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur Ppal 2 ^{ème} classe	Rédacteur Ppal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Ppal 1 ^{ère} classe	100 %
Ingénieur	Ingénieur Ppal	100 %
Technicien	Technicien Ppal 2 ^{ème} classe	100 %
Technicien Ppal 2 ^{ème} classe	Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	100 %
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Ppal	100 %
Adjoint Technique	Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} cl	100 %
Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} cl	Adjoint Technique Ppal 1 ^{ère} cl	100 %
Attaché de Conservation du Patrimoine	Attaché Ppal de Conservation du Patrimoine	100 %
Bibliothécaire	Bibliothécaire Ppal	100 %
Assistant de Conservation	Assistant de Conservation Ppal 2 ^{ème} classe	100 %
Assistant de Conservation Ppal 2 ^{ème} classe	Assistant de Conservation Ppal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Ppal 2 ^{ème} cl	100 %
Adjoint du Patrimoine Ppal 2 ^{ème} cl	Adjoint du Patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl	100 %
Animateur	Animateur Ppal 2 ^{ème} classe	100 %

Animateur Ppal 2 ^{ème} classe	Animateur Ppal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Ppal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint d'Animation Ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'Animation Ppal 1 ^{ère} classe	100 %
ATSEM Ppal 2 ^{ème} classe	ATSEM Ppal 1 ^{ère} classe	100 %
Educateur des APS	Educateur des APS Ppal 2 ^{ème} classe	100 %
Educateur des APS Ppal 2 ^{ème} classe	Educateur des APS Ppal 1 ^{ère} classe	100 %

POUR : 26 voix

N°03/02/2025-20

PÔLE PROSPECTIVE ET PROJET - CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET AMENAGEMENTS URBAINS ET PROSPECTIVE

Monsieur le Rapporteur, Jean-Luc PERRIN, donne lecture du rapport.

Monsieur Marc POUGET demande des précisions sur la fiche de poste du Chef de Projet Aménagements Urbains et Prospective et surtout sur la partie « bâtiments ».

Monsieur Eric BOULDOIRES précise qu'il ne s'agit pas d'un nouveau poste mais du remplacement de Madame Isabelle BADUEL sous la responsabilité de Monsieur Romuald RIVIERE.

Le Conseil Municipal :

- **CREE** le poste de Chef de Projet Aménagements Urbains et Prospective à temps complet relevant du cadre d'emploi des ingénieurs dans les conditions décrites.

- **DECIDE DE FAIRE BENEFICIER** cet agent du régime indemnitaire applicable au personnel de la filière technique, grade des ingénieurs territoriaux, à savoir le RIFSEEP.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à ce recrutement.

POUR : 26 voix

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport et informe le Conseil Municipal des décisions du Maire prises pour la période du 3 Décembre 2024 au 16 Décembre 2024.

Le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

→ POINTS DIVERS

* Prochain Conseil Municipal : le Lundi 17 Mars 2025 à 19h avec un ordre du jour plus dense pour le vote des orientations budgétaires, des comptes de gestion et des comptes administratifs.

* Monsieur le Maire remercie les élus et les services pour la charge de travail actuelle avec l'ensemble des chantiers présents sur la Commune de Saint-Flour : Place d'Armes, Centre de formation, Résidence Jeunes Actifs, crèche municipale, conduite d'eau de Fraissinet, et la mise en place du 100% Led.

* Monsieur le Maire revient sur la suppression de classe à l'Ecole Louis Thioleron, et précise que le Conseil Municipal s'opposera fermement à la fermeture de cette classe. Il indique une rencontre avec la nouvelle directrice Académique qui a pris très récemment son poste à Aurillac la semaine prochaine. Monsieur le Maire ajoute que les effectifs de l'Ecole Louis Thioleron sont stables avec 160 élèves. Il y a la création d'une classe inclusive liée à l'IME.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Procès-verbal sur 13 feuillets numérotés de 1 à 13.

A SAINT-FLOUR, le 24 MARS 2025

La Secrétaire,

Florie PAROU

Le Maire,

Philippe DELORT

Orientations Thématiques Politiques RH

Enjeux, objectifs et stratégie

Actions / Moyens / Critères

Valoriser les parcours professionnels (plan carrière Avancement de grade)

Informez les agents sur les possibilités de promotion sur leur emploi, informez les candidats à un poste sur les différents grades d'accès à celui-ci
Gérer de manière dynamique les ressources humaines en optimisant les compétences
Faire la promotion des entretiens individuels de fin d'année auprès des agents et évaluateurs
Tenir compte de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade

Encadrer les avancements de grade afin que la masse salariale n'excède pas un certain niveau à apprécier sur le long terme

Rechercher la meilleure adéquation entre les moyens humains et les missions à conduire

Porter une appréciation objective sur la valeur professionnelle de l'agent au regard de ses résultats, de son engagement, de ses qualités

Mise en place et suivi des critères suivants :

4 critères principaux à prendre en compte lorsque l'agent remplit les conditions d'éligibilité :

- Capacité financière de la collectivité sur le long terme
- Adéquation grade/fonction/organigramme
- Besoins et nécessités à apprécier au sein de la collectivité et au sein de chaque service
- Engagement et valeur professionnelle (compétences, objectifs atteints, manière de servir, investissement, motivation, ...)

Favoriser l'évolution des agents sur leur poste ou sur un autre poste de la collectivité

Promotion interne

Des critères complémentaires à appréhender :

- Nomination équilibrée F/H, ancienneté, aptitudes à l'encadrement, responsabilités liées au poste occupé
- Cadencement entre 2 avancements de grade notamment au choix/promotion interne, nombre de fois que l'agent a déjà bénéficié d'un avancement de grade notamment au choix/promotion interne
- Effort de formation et préparation concours/tentatives de concours sur le grade envisagé

Permettre à la collectivité de bénéficier et de mettre en œuvre les compétences acquises par les agents

Permettre aux agents d'évoluer dans leur parcours professionnel et d'accéder à des responsabilités supérieures

Concernant la promotion interne et la mobilité interne : les critères ci-dessus seront pris en compte pour le dépôt d'un dossier.

Dans le cas où la promotion interne a pour conséquence un changement de cadre d'emplois et de catégorie hiérarchique, l'exigence d'avoir fait la préparation au concours + une tentative au concours sur le grade envisagé si le concours a lieu tous les 2 ans et deux tentatives si le concours a lieu tous les ans avec un effort de motivation, sera observé, avant l'appréhension des critères ci-dessus.

Dans le cas où la mobilité interne a pour conséquence un changement de cadre d'emplois avec un changement de fiche de poste/missions/fonctions, une comptabilité de diplôme (loi n°2009-972) + un effort de préparation au concours avec tentative pourront être demandés.

Favoriser la mobilité interne

Favoriser la mobilité des agents notamment au regard de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique



Orientations Thématiques Politiques RH	Enjeux, objectifs et stratégie	Actions / Moyens / Critères
Formation professionnelle en lien avec le poste occupé	Assurer et encourager la formation des agents afin d'accroître leur expertise et le développement de leurs compétences	Mise en place des formations définies avec chaque agent à l'occasion des entretiens individuels de formation Formaliser annuellement un plan de formation à partir, d'une part, des demandes des agents et de leurs responsables et, d'autre part, de la stratégie globale de la collectivité. Recensement des besoins de formation, constitution d'un projet de plan annuel, vérification des possibilités de financement du plan Recenser les formations à distance pouvant permettre aux agents rencontrant des difficultés de mobilité de se former
Prévenir l'usure professionnelle en poste et les risques professionnels	Supprimer ou maîtriser tous les risques d'accident ou de maladie professionnelle au sein de la collectivité S'assurer de la bonne santé des agents	Respecter la périodicité des visites médicales Appliquer les restrictions médicales En cas de restrictions médicales, réorganiser les tâches dans le service pour limiter l'impact du report de charges sur les autres agents (éviter la démotivation et l'effet vicieux sur la santé des collègues) Mettre en place des formations de sensibilisation gestes et postures Acquérir du matériel ergonomique adapté Informers les agents des risques d'usure liés au poste (au moment du recrutement et à l'occasion des entretiens professionnels) Mise en place ou mise à jour du DU Nommer un ACP Doter les agents en EPI Renouveler le matériel vieillissant
Favoriser les bonnes conditions de travail	Favoriser le bien être des agents au travail Prévenir et limiter les risques psychosociaux	Environnement physique et matériel : -> Mettre en place une gestion prévisionnelle du remplacement du matériel -> Déployer des outils adaptés (logiciel, internet, etc.) -> Penser la bonne organisation du poste de travail (mobiliers, fourniture, logiciels, pause) Environnement psychologique : -> Déployer les temps conviviaux dans la collectivité -> Proposer des temps dédiés au « bien-être au travail » (sport, journées bien-être, temps conviviaux) -> Mettre à jour l'ensemble des outils structurants RH (organigramme, fiche de poste, règlement intérieur, plan de formation)

Orientations Thématiques Politiques RH

Enjeux, objectifs et stratégie

Actions / Moyens / Critères

Continuité du service public	Assurer l'ensemble des missions dévolues à la collectivité Anticiper les départs en retraite Renforcer les effectifs pour faire face à un besoin ponctuel et/ou particulier Être en capacité d'assurer dans chaque service les tâches confiées malgré les absences de personnel Assurer les missions essentielles de la collectivité en période de crise Favoriser l'intégration des agents contractuels	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Délibération de l'assemblée délibérante autorisant le recours à des agents temporaires + vérification de la disponibilité des crédits budgétaires + procédure de recrutement à suivre en fonction de la nature des postes à pourvoir Identifier les difficultés de recrutement (métiers en tension, évolution des métiers et compétences) Engager, le cas échéant, une réflexion pour l'établissement d'un PCA Développer la mutualisation et la polyvalence des personnels Favoriser la stagiarisation des agents contractuels (remplacements, besoin temporaires...) avec une certaine ancienneté dans la collectivité lorsque cela est possible (départ à la retraite, création de postes...)
	Maintenir un équilibre au sein de la collectivité entre les jeunes agents et les agents plus expérimentés Garantir un égal accès des femmes et des hommes à tous les emplois de la collectivité Egalité professionnelle au regard du handicap Favoriser l'intégration et l'inclusion sociale par la valeur travail Renforcer les effectifs pour faire face à un besoin ponctuel tout en prenant en charge une personne connaissant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi	Garantir, à grade, emploi, compétence, niveau de responsabilité, ancienneté et engagement professionnel équivalents, un traitement équitable des agents de chaque sexe Tenir compte des obligations familiales des femmes et des hommes Pour les collectivités employant plus de 20 agents, respecter les obligations légales en matière d'emploi d'agents en situation de handicap (taux supérieur à 6%), soit au sein des effectifs de la collectivité, soit au travers de prestations confiées à des ESAT Accueillir 6 agents dans cette situation, pour une durée maximale inférieure ou égale à 12 mois (avec reconduction possible dans le cadre de ce statut)
Organiser la transmission de compétences	Faire réaliser un travail ponctuel par un apprenti tout en participant à sa formation professionnelle Participer à la découverte des métiers de la FPT pour les collégiens et les lycéens et à la formation des étudiants et des demandeurs d'emploi Développer et promouvoir l'apprentissage	Se mettre en lien avec les organismes de formation Accueillir des apprentis dans la collectivité durant la mandature, sur des missions utiles à la collectivité à condition de disposer d'un maître d'apprentissage en capacité d'encadrer Accueillir des stagiaires à la condition d'être en capacité d'en assurer l'encadrement
Adapter les métiers aux mutations professionnelles et accompagner les évolutions organisationnelles (modernisation de l'action publique)	Anticiper les besoins en compétences, les évolutions des métiers, les nouvelles missions de la collectivité, les changements et la modernisation des méthodes de travail	Assurer et encourager la formation des agents afin d'accroître leur expertise et le développement de leurs compétences Mise en place d'un plan de formation en lien avec les mutations identifiées Développer la culture du changement au sein des équipes

Orientations Thématiques Politiques RH	Enjeux, objectifs et stratégie	Actions / Moyens / Critères			
		Elaborer un livret	d'accueil	concernant le statut	de la
Attirer les talents / Développer la marque employeur (attractivité)	Promouvoir l'image, construire la réputation (et e réputation) de la collectivité	Fonction Publique Territoriale			
	Faire des agents les ambassadeurs de la collectivité	Définir et diffuser les valeurs de la collectivité au sein des effectifs Dynamiser et adapter les offres d'emplois et les techniques de recrutement Recourir aux réseaux sociaux Organiser l'accueil/la prise de fonctions d'un nouvel arrivant Organiser les départs et faire en sorte que les agents qui quittent la collectivité véhiculent une bonne image de la collectivité Développer l'action sociale (mutuelle, prévoyance, activités physiques et ludiques, ...) Diversifier les modes de travail (télétravail, travail en mode projet et objectifs) Valoriser et communiquer autour de la qualité de vie au travail			
Développer une culture managériale	Assurer et encourager la formation des agents afin d'accroître leur expertise et le développement de leurs compétences	Cultiver l'autonomie et clarifier les responsabilités à chaque niveau hiérarchique Définir et diffuser les valeurs de la collectivité au sein des effectifs Former les managers Déployer les échanges de pratiques entre managers Déployer la co-construction avec les collaborateurs			
	Prévenir tout comportement déviant	Informar les agents sur leurs droits Recueillir les signalements Orienter les victimes pour une prise en charge adaptée Signaler les faits Engager, le cas échéant, les procédures disciplinaires ad hoc Délibération-cadre décrivant et mettant en œuvre une procédure de signalement conforme à la loi			
Signalement des actes de violence, discrimination, agissements sexistes, harcèlement moral et sexuel	Mettre un terme et dénoncer toute pratique discriminatoire à l'encontre des agents				

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 24 mars 2025 12:02
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-21

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-21, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250324-17-03-2025-21-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-21

Objet : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Février 2025

Date de décision : 24/03/2025

Date de transmission : 24/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.2. Fonctionnement des assemblées

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>